Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260203-DELIB2026006-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-006	Nomenclature 1.1
Commande publique – Attribution du contrat d'Audit financier prospectif des collectivités locales (EPCI et 11 communes de la CCHC) pour l'élaboration d'une future charte	

Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
11	11	11

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 16 heures
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,

Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Philippe ANSQUER a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Bernard SALIOU
EXPOSE :
Vu la délibération n°2025-111, autorisant le lancement de la consultation du marché en objet, et considérant ce qui suit :

- la mise en concurrence le vendredi 12 décembre 2025,
- la remise des offres le vendredi 26 décembre 2025 à 16 heures,
- l'ouverture de 3 plis le lundi 29 décembre 2025 par les services,

Les critères d'attributions sont les suivants :

- ✓ prix des prestations à 60 %,
- ✓ la valeur technique à 40 %.

La lecture du rapport d'analyse a été faite en séance pour procéder à l'attribution du marché objet.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 abstentions) :

- ***a attribué le marché à la société Ressources Consultants Finances classée première au motif de l'offre économiquement la plus avantageuse, au montant de 21 755,00 € HT, soit 26 106,00 € TTC (option comprise),***
- ***a autorisé le Président à signer toutes les pièces relatives à l'attribution du marché.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 3 février 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE 29520

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260203-DELIB2026006-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2026

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN	X	
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES	X	
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 11

Etaient également présents :
Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Lénaïk JOURDREN, maire de Trégourez
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services